



**Conseil économique
du Nouveau-Brunswick inc.**

**Mémoire sur la réforme
du régime fiscal du Nouveau-Brunswick**

Préparé à l'attention des membres du
comité spécial de l'examen de la fiscalité

Présenté à Fredericton
le mercredi 9 juillet 2008

Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) existe depuis 1979. Il représente près de 1000 membres de tous les secteurs de l'économie et provenant de toutes les régions de la province.

Mission

Rassembler et mobiliser la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick pour promouvoir son développement et sa compétitivité.

Vision

Le CÉNB, chef de file de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
Sommaire.....	5
Impôt pour les entreprises.....	7
Régions de taxation.....	9
Taxes sur la consommation.....	10
Impôt des particuliers.....	11
Crédits d'impôt pour la famille.....	12
Conclusion.....	13
Annexe 1 : Aperçu complémentaire.....	14
Annexe 2 : TOP 10 2008.....	15
Annexe 3 : Résultats du sondage sur la formation.....	16

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) participe à la consultation sur la Réforme du régime fiscal du Nouveau-Brunswick. Le CÉNB est d'avis qu'une réforme fiscale est une excellente occasion pour le gouvernement d'assurer la pérennité économique de la province. Le CÉNB salue donc les démarches du gouvernement du Nouveau-Brunswick et réitère à son tour la nécessité de poursuivre et de réussir une réforme afin de favoriser le développement économique de l'ensemble de la province.

En général, le CÉNB est favorable aux mesures qui visent la diminution des impôts des sociétés et des particuliers. Depuis plusieurs années, le CÉNB souhaite des réductions du taux général d'imposition qui sauront soutenir et accélérer le développement économique de la province. Le CÉNB appuie aussi l'idée de taxer la consommation versus le revenu, donnant ainsi aux entreprises de même qu'aux particuliers des choix comme consommateurs et investisseurs.

Si les options de réduction du taux d'imposition des sociétés sont saluées par le CÉNB, en revanche, il est déçu qu'elles excluent les petites et moyennes entreprises qui représentent environ 97 % de toutes les entreprises sur le territoire. Pourtant, elles créent les emplois les plus stables de l'économie provinciale. Le CÉNB suggérera des moyens d'intégrer les PME à la stratégie.

Le CÉNB salue les options proposées pour l'impôt sur le revenu des particuliers, mais se dit inquiet du fait qu'elles favorisent surtout les gens qui gagnent plus de 100 000 \$ par année, soit une faible portion de la population. L'une ou l'autre des formules proposées pourrait être modifiée afin de miser plutôt sur la classe moyenne qui selon le CÉNB sera celle qui conduira le Nouveau-Brunswick vers l'autosuffisance. Des mesures renforcées sont aussi nécessaires afin de ne pas délaissier les plus désargentés. Le CÉNB proposera des moyens de pallier à ces préoccupations.

Les propositions pour les familles sont reçues favorablement par le CÉNB qui voit d'un bon œil l'importance d'encourager des mesures démographiques pour assurer l'avenir économique de la province. Les mesures présentées pour les familles ne sont toutefois pas suffisantes. Le CÉNB soutient qu'une politique sur la natalité est nécessaire et présentera les éléments qu'il considère essentiels afin de répondre à ce défi.

Le CÉNB a certaines craintes en ce qui concerne la taxe sur le carbone. Son incidence sur les plus démunis, les PME et les régions rurales est inquiétante. Le CÉNB doute de plus qu'une taxe sur le carbone soit le meilleur moyen d'assurer une réduction de la consommation et un virage vers l'énergie renouvelable et la conservation.

Les changements fiscaux proposés conduiront les coffres publics vers un manque à gagner d'entre 50 millions de dollars à 150 millions de dollars. Le CÉNB ose espérer que le

gouvernement ne cherchera pas à combler ces millions en créant de nouvelles « taxes » non reliées au revenu, ou en augmentant les frais et taxes existantes non reliés au revenu tel que les frais administratifs, licences et permis qui ont généralement des conséquences plus importantes sur les PME que l'impôt sur le revenu. Le CÉNB est d'avis qu'il faut faire preuve de vision et de planification à moyen et à long terme. Le CÉNB croit donc essentiel que la province dévoile rapidement le détail des plans qui visent à palier à ce manque à gagner.

Le CÉNB trouve dommage que le gouvernement n'ait pas inclus dans les propositions une partie plus complète sur la taxe foncière qui pourrait être un élément de taille dans la réforme fiscale. Par conséquent, le CÉNB a choisi de ne pas se prononcer à cette étape sur cet aspect.

Le CÉNB réitère sa position que des objectifs temporels et quantifiables doivent être établis pour le projet de l'autosuffisance. La réforme du régime fiscale et de taxation proposée est étroitement reliée au projet de l'autosuffisance, mais malheureusement, celui-ci n'offre aucun objectif de rendements spécifiques pouvant être mesurés dans le temps. Le CÉNB est d'avis qu'il s'agit d'une stratégie ouverte au questionnement. Sans objectifs clairs et précis, comment le gouvernement compte-t-il mesurer les résultats et l'impact de la réforme proposée dans les années à venir?

SOMMAIRE

Les principales recommandations du CÉNB :

- Le CÉNB accueillerait favorablement des taux d'imposition des sociétés de 10 % (ou 7 %) pour les grandes sociétés et de 3 % pour les petites et moyennes entreprises.
- Le CÉNB est d'avis que les réductions d'impôt ne seront pas assez pour commander une élimination des crédits d'impôts ciblés et remboursables qui appuient la hausse de la productivité, la recherche et le développement, la croissance des exportations, l'investissement et la formation de la main-d'œuvre. Le CÉNB soutient que ces crédits doivent être maintenus.
- Le CÉNB recommande que le gouvernement élimine l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble des entreprises situées dans les régions rurales ou en périphéries du triangle urbain (Moncton, Saint-Jean et Fredericton) pour une période de dix ans ou instaure des taux d'imposition privilégiés pour ces entreprises.
- Sans plan vert avec objectifs stratégiques spécifiques, le CÉNB soutient qu'il serait préférable de subventionner l'utilisation des énergies renouvelables que de taxer le carbone. Ou dans l'optique d'une réduction des émissions, le CÉNB préférerait la création d'un crédit d'impôt pour les secteurs directement touchés afin d'aider les entreprises à se moderniser pour être plus efficaces énergétiquement.

- Le CÉNB encourage le gouvernement à augmenter le montant personnel du taux de base pour les particuliers gagnant entre 30 000 \$ et 75 000 \$ afin d'alléger le fardeau d'imposition de la classe moyenne qui est plus nombreuse et plus apte à être retenue et attirée par la province, et ce peu importe la formule choisie. Le revenu dépassant les 100 000 \$, représentant un faible pourcentage des revenus du particulier dans la province, pourrait être imposé à un taux légèrement plus élevé.
- Le CÉNB encourage le gouvernement à mettre en place des mesures pour les salariés à faible revenu et les familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté au-delà de ce qui est présenté dans le document sur la réforme. La mise en place d'une association fédéral-provincial afin de bonifier les chèques de TPS est une option que nous croyons intéressante et valable puisqu'elle a l'avantage de ne pas créer de nouvelles bureaucraties.
- Le CÉNB croit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit se pencher immédiatement sur des initiatives visant à accroître le taux de natalité dans la province. La politique sur la natalité devrait inclure des infrastructures, des services de garde à contribution réduite de même que des mesures de soutien financier accrues.
- Étant donné que les femmes sont les plus aptes à démarrer de nouvelles entreprises aujourd'hui, le CÉNB encourage la province à engager le gouvernement fédéral à modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* afin d'inclure les entrepreneures et travailleuses autonomes.

IMPÔT POUR LES ENTREPRISES

En général, le CÉNB est favorable aux mesures qui visent la diminution des impôts des sociétés. Depuis plusieurs années, le CÉNB souhaite des réductions du fardeau fiscal des entreprises de façon à accélérer leur développement et en même temps, le développement économique de la province. Le CÉNB appuie le concept de la taxation vers la consommation plutôt que sur le revenu. Cette méthode de taxation permet aux entreprises de faire des choix au niveau de la consommation et de l'investissement et récompense leurs choix les plus judicieux.

En revanche, le CÉNB est déçu que les choix présentés excluent les petites et moyennes entreprises. Le CÉNB désire amener l'attention du gouvernement sur la prédominance des PME à l'économie néo-brunswickoise. Les PME représentent environ 97 % de toutes les entreprises sur le territoire et assurent une grande partie de la stabilité de l'emploi dans l'économie provinciale. Le CÉNB considère essentiel que les PME tirent des gains de cette réforme fiscale.

Le gouvernement soutient que l'impôt sur le revenu des PME est comparable à la moyenne canadienne et pour cette raison, il a choisi de ne pas le réviser. Pourtant, un des objectifs principaux de la réforme est de démarquer la province en matière de taxation, ce qui ne se produira pas si elle se positionne au milieu du peloton en ce qui touche les PME. De plus, le CÉNB déplore le fait que les PME verront leurs taxes à la consommation augmenter sans bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Le gouvernement soutient aussi que la réduction du taux d'imposition des grandes sociétés incitera les PME à croître puisque le plafond d'admissibilité sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise ne sera plus une barrière à la croissance. Toutefois, moins de 10 % des entreprises de la province atteignent le plafond de 400 000 \$.

Comme nous l'avons maintes fois mentionné, le CÉNB croit fermement que le gouvernement doit tenir compte davantage des besoins des PME du Nouveau-Brunswick et de leur réalité dans le développement de toutes stratégies économiques pour l'avenir. Les PME d'ici sont bien établies sur le territoire. Elles ont démarré et grandi dans la province et leurs exploitants contribuent activement au développement de leurs régions respectives tant au plan économique que social. Les PME du Nouveau-Brunswick créent de l'emploi dans nos communautés et permettent à d'autres commerces environnants d'opérer au quotidien.

Tout en développant des mesures fiscales favorables aux PME, le gouvernement peut simultanément travailler à attirer de plus grandes entreprises qui contribueront certainement au développement de notre économie. L'attraction de grandes entreprises dans notre province assurera une partie du développement continu de la province, mais ne constitue pas la solution ultime selon le CÉNB.

Alors que les PME sont exclues de tout avantage fiscal dans le document de travail, elles ne seront pas exemptes des nouvelles taxes proposées. Ces nouvelles taxes entraveront leur développement, leur expansion et leur productivité.

Afin d'accroître la prospérité du Nouveau-Brunswick, le CÉNB invite le gouvernement à tirer partie de l'apport des PME à l'économie de la province en les intégrant à la réforme du régime fiscal. Dans cet esprit, le CÉNB propose des taux d'imposition des sociétés de 7 % (ou 10 %) pour les grandes sociétés et de 3 % pour les petites et moyennes entreprises. Pour les régions périphériques dont les défis économiques diffèrent du triangle urbain, le CÉNB suggère d'autres options afin d'assurer pleinement leur compétitivité et favoriser leur intégration au sein de l'économie du Nouveau-Brunswick.¹

Le CÉNB tient à préciser que les réductions d'imposition suggérées dans le document de travail doivent être suffisantes pour contrebalancer les augmentations de taxes proposées. De même, il faut considérer attentivement les autres frais et taxes non reliés au revenu (frais administratifs, licences, permis, taxes foncières, etc.) de façon à ce qu'ils ne grimpent pas indûment compte tenu du fait qu'ils ont souvent un impact plus important que l'impôt sur le revenu pour les PME.

Le CÉNB est d'avis que les réductions d'impôt ne seront pas assez pour commander une élimination des crédits d'impôts ciblés et remboursables qui appuient la hausse de la productivité, la recherche et le développement, la croissance des exportations, l'investissement et la formation de la main-d'œuvre. Le CÉNB soutient que ces crédits doivent être maintenus. À titre d'exemple, la croissance de l'industrie cinématographique au Nouveau-Brunswick peut être étroitement liée à la mise en place de programmes de crédits d'impôts. Cette industrie qui contribue à la création d'emplois intéressants et à l'essor de l'industrie touristique serait compromise par l'absence de crédit d'impôt étant donné que les autres provinces offrent des crédits.

Le CÉNB croit également que le gouvernement doit par sa réforme encourager l'innovation, l'exportation et les échanges commerciaux interprovinciaux. Les propositions qui suivent faisaient partie des mesures proposées par le Groupe de travail sur l'autosuffisance. Le CÉNB est toutefois surpris de ne pas les retrouver dans le document de travail. Pour atteindre l'autosuffisance, le CÉNB est d'avis que la réforme et le plan d'action doivent s'enchevêtrer.

- augmenter l'investissement admissible au crédit d'impôt pour les propriétaires de petites entreprises;
- créer un nouveau programme de capital d'amorçage qui offrira un service simplifié au secteur des petites entreprises afin de hausser la productivité et de financer l'expansion en conjonction avec des mesures incitatives intégrées au système fiscal;
- des mesures fiscales spéciales qui aideraient les entreprises à financer la formation en alphabétisation en milieu de travail.

¹ Voir la section sur les Régions de taxation.

Le développement de la main-d'œuvre est un autre exemple de crédit d'impôt important qui appuie la transformation et le développement de l'économie de la province et qui l'aidera à atteindre l'autosuffisance. Le CÉNB a récemment sondé ses membres sur les programmes de formation et de développement des compétences du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail qui aident les travailleurs du Nouveau-Brunswick à améliorer leurs compétences et à se préparer pour les emplois de demain. Les programmes pourraient être mieux adaptés aux réalités d'aujourd'hui afin d'inclure : (1) Une aide technique et financière du gouvernement pour les employés qui auraient besoin d'acquérir de nouvelles compétences ou encore pour la mise à jour des compétences; (2) Une formation continue et de perfectionnement « sur mesure » offerte par les établissements d'enseignement; (3) Un programme d'apprentissage en milieu de travail qui permettrait le développement de profils de compétences par métier ou profession.²

RÉGIONS DE TAXATION

Il est reconnu que le développement des régions rurales est une préoccupation grandissante tant pour notre population que pour nos gouvernements. Le Plan d'action pour être autosuffisant misait principalement sur les trois grandes agglomérations urbaines de la province. Dans le cadre d'une réforme fiscale, le CÉNB voit pour le gouvernement une occasion à saisir, soit de favoriser l'intégration de l'ensemble des économies régionales au sein de l'économie du Nouveau-Brunswick.

Même si le CÉNB accueille favorablement l'annonce des lignes directrices de l'Initiative d'infrastructures pour le Nord du Nouveau-Brunswick, il croit qu'une approche plus large est nécessaire afin que les régions éloignées des trois grands centres urbains puissent participer activement au développement économique provincial. Nous irions jusqu'à dire que le 100 millions de dollars de l'Initiative du Nord aurait plus d'impact s'il était utilisé pour pallier aux inégalités qui pourraient s'ensuivre à la suite de la mise en place de la réforme et pour donner un avantage concurrentiel au Nord.

Le CÉNB recommande que le gouvernement élimine l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble des entreprises situées dans les régions rurales ou en périphéries du triangle urbain (Moncton, Saint-Jean et Fredericton) pour une période de dix ans ou instaure des taux d'imposition privilégiés pour ces entreprises. D'autres solutions qu'appuie le CÉNB sont :

- un crédit d'impôt sur le carbone (si cette taxe entre en vigueur) ;
- une accélération de la dépréciation (si la province peut convaincre le fédéral de faire de même);
- une augmentation du crédit d'impôt à l'investissement;
- une augmentation du crédit d'impôt à la recherche et le développement;
- l'élimination de la taxe foncière sur le premier 200 000 \$ d'évaluation foncière.

² Annexe 3 : Résultats du sondage sur la formation.

Lors du discours sur l'État de la province, le premier ministre disait que 2008 était une année de changement pour la province. Le CÉNB est convaincu qu'une réforme fiscale est un pas important dans cette direction. Le document de travail présente des options fermes qui se veulent de véritables changements et le CÉNB s'en réjouit. Il met maintenant le gouvernement au défi de reconnaître la nature distincte des économies régionales et de faire preuve d'autant d'audace pour les intégrer à l'économie de la province.

TAXES SUR LA CONSOMMATION

Comme il a été souligné préalablement, le CÉNB favorise la taxation à la consommation plutôt que sur le revenu. Il a cependant des préoccupations importantes en ce qui touche les propositions faites dans le document de travail en matière de taxes à la consommation et en particulier la taxe sur le carbone.

Les coûts d'exploitation de nos entreprises représentent des contraintes au développement de celles-ci ou encore à la création de nouvelles entreprises. Soulignons entre autres les augmentations importantes des coûts de l'essence, de l'électricité et de l'énergie auxquels nos entreprises ont dû faire face au cours des dernières années. Dans son sondage annuel, le CÉNB révélait en janvier que les coûts généraux d'exploitation (énergie, carburant, transport et autres frais afférents) étaient parmi les principales préoccupations de ses membres (2^e position au palmarès comparativement à la 8^e place en 2007).³

Dans ce contexte, l'imposition de taxes à la consommation serait tout à fait injuste pour les PME puisqu'elles sont exclues pour une réduction de leur impôt sur le revenu. Ces taxes s'additionneraient aux nombreux coûts d'exploitation de l'entreprise, qui sont déjà une préoccupation majeure pour ces dernières.⁴ Le CÉNB s'inquiète particulièrement de l'impact de ces taxes pour les PME des régions rurales.

La taxe sur le carbone est particulièrement problématique. Le CÉNB soutient qu'une taxe sur le carbone ne sera pas un moyen efficace de modifier le comportement des consommateurs et des entreprises étant donné la montée fulgurante du coût de l'essence. Sans plan vert avec objectifs stratégiques spécifiques, le CÉNB soutient qu'il serait préférable de subventionner l'utilisation des énergies renouvelables que de taxer le carbone. Ou dans l'optique d'une réduction des émissions, le CÉNB préférerait la création d'un crédit d'impôt pour les secteurs directement touchés afin d'aider les entreprises à se moderniser pour être plus efficaces énergétiquement.

Le CÉNB s'inquiète de la tournure que prendrait la taxe sur le carbone sur les régions. Une telle taxe selon le CÉNB ne ferait qu'accentuer le fossé entre les régions urbaines et les

³ Annexe 2 : TOP 10 2008

⁴ Ibid

régions rurales. Rappelons que les régions rurales n'ont pas les mêmes choix en sources d'énergie que les régions urbaines. C'est sans compter qu'elles ne bénéficient pas de certaines infrastructures importantes telles que le transport en commun. Les entreprises situées à l'extérieur des grands centres qui sont plus souvent à vocation traditionnelle, plus dépendantes de l'énergie, du transport et des marchés éloignés seront plus durement touchées par une taxe sur le carbone. De plus, nous croyons qu'une taxe sur le carbone pourrait inciter les entreprises à se rapprocher du triangle urbain au détriment des régions.

Certaines entreprises « refileront » une facture plus élevée aux consommateurs. Les entreprises dont les concurrentes sont situées dans des régions où il n'y aura pas de taxe sur le carbone seront désavantagées au niveau de leur compétitivité. En Colombie-Britannique, l'exemple nous démontre que la taxe sur le carbone a eu un impact majeur sur les budgets des municipalités. Elles ont repassé la facture aux entreprises en augmentant l'impôt foncier faisant en sorte que les entreprises soient taxées deux fois.

Si la taxe sur le carbone est un incontournable, le gouvernement provincial devra faire preuve d'initiative et de leadership. D'une part, il devra garantir aux régions rurales des infrastructures de qualité et d'autre part, il devra encourager les régions à trouver des solutions créatives. En particulier, l'utilisation des infrastructures en place : les autobus scolaires pourraient être utilisés pour voyager les travailleurs, les aînés; les garderies qui se déplacent entre très petites communautés pour diminuer le déplacement des parents. Ce ne sont que deux exemples de mesures qui ont été prises dans d'autres régions avec des défis démographiques et ruraux.

IMPÔT DES PARTICULIERS

Le CÉNB est d'accord que les Néo-Brunswickois doivent pouvoir conserver davantage de leur argent afin qu'ils puissent choisir d'épargner, d'investir ou de consommer. Le CÉNB reconnaît les avantages de la simplicité du taux d'imposition unique, de même que l'attrait des taux diminués qui sont suggérés. Le CÉNB croit qu'il faut encourager les travailleurs qui réussissent, au lieu de les pénaliser avec des taux d'imposition plus élevés. Il importe toutefois de s'assurer que l'option mise en place distribue équitablement la charge fiscale. Le CÉNB est préoccupé par le fait que les particuliers dont le revenu dépasse les 100 000 \$ sont ceux qui tireront beaucoup plus avantage des options proposées. Ces gens ne représentent qu'un faible pourcentage des salariés de la province et vraisemblablement, qu'un faible pourcentage de gens qui seront attirés par la province.

Selon le dernier recensement de Statistique Canada, les gains médians d'un travailleur au Nouveau-Brunswick étaient de 35 288 \$ en 2005.⁵ De façon réaliste, les travailleurs de la

⁵ Statistique Canada, Revenu et gains, Faits saillants en tableaux, Recensement de 2006, Gains médians et emploi, travailleurs à plein temps toute l'année, toutes les professions, les deux sexes, pour le Canada, les provinces et les territoires, et les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement – Données-échantillon (20 %).

province se retrouvent dans cette classe de gains. Par conséquent, le CÉNB est d'avis que les bénéficiaires majeurs doivent leur être réservés. Ainsi, le CÉNB encourage le gouvernement à augmenter le montant personnel du taux de base pour les particuliers gagnant entre 30 000 \$ et 75 000 \$ afin d'alléger le fardeau d'imposition de la classe moyenne qui est plus nombreuse et plus apte à être retenue et attirée par la province, et ce peu importe la formule choisie. Le revenu dépassant les 100 000 \$, représentant un faible pourcentage des revenus du particulier dans la province, pourrait être imposé à un taux légèrement plus élevé.

De plus, le déplacement de l'impôt sur le revenu vers la taxe à la consommation ne doit avoir aucune conséquence sur les gens dont le revenu est inférieur à 15 000 \$ et ceux dont l'économie de la réduction d'impôt ne palliera pas à l'augmentation des taxes à la consommation. On ne peut imposer de nouvelles taxes aux gens les plus démunis de la société dans le cadre d'une réforme qui se dit neutre au plan financier. Le CÉNB encourage le gouvernement à mettre en place des mesures pour les salariés à faible revenu et les familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté au-delà de ce qui est présenté dans le document sur la réforme. La mise en place d'une association fédéral-provincial afin de bonifier les chèques de TPS est une option que nous croyons intéressante et valable puisqu'elle a l'avantage de ne pas créer de nouvelles bureaucraties.

CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA FAMILLE

Les propositions pour les familles sont reçues favorablement par le CÉNB qui voit d'un bon œil l'importance d'encourager des mesures démographiques pour assurer l'avenir économique de la province. Toutefois, elles ne sont pas suffisantes.

Le CÉNB croit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit se pencher immédiatement sur des initiatives visant à accroître le taux de natalité dans la province. Le CÉNB a en effet présenté cette suggestion devant le Groupe de travail sur l'autosuffisance qui voyait cette mesure comme étant trop axée sur le long terme.

Le plan sur l'autosuffisance étant en soi un plan à long terme, le CÉNB soutient qu'une politique sur la natalité est nécessaire. Présentement, il manque des ressources pour créer le meilleur environnement possible pour toutes les familles. La politique sur la natalité devrait inclure des infrastructures, des services de garde à contribution réduite de même que des mesures de soutien financier accrues.

Le CÉNB désire aussi porter à l'attention du gouvernement le problème que soulève la non-admissibilité des travailleuses autonomes et entrepreneures aux prestations de l'assurance-emploi (AE). Étant donné que les femmes sont les plus aptes à démarrer de nouvelles entreprises aujourd'hui, le CÉNB encourage la province à engager le gouvernement fédéral à modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* afin d'inclure les entrepreneures et travailleuses autonomes.

Le CÉNB est d'avis que l'accroissement de la population ne se fera pas seulement par l'immigration. Bien qu'il soutienne les efforts qui sont faits dans cette direction, le CÉNB avoue les défis auxquels fait face tout le Canada Atlantique en matière d'immigration. Ces défis vont demeurer et par conséquent, les mesures favorisant la natalité doivent prendre le premier rang au sein de la Stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick.

CONCLUSION

Le CÉNB est convaincu qu'une réforme fiscale peut être un excellent moyen d'assurer la pérennité économique de la province. Le document de travail présenté par le gouvernement fourni un parfait début sur lequel bâtir, et le CÉNB félicite le gouvernement pour avoir eu l'audace de présenter des options qui se veulent de véritables changements.

Le CÉNB croit que le gouvernement mise bien en visant la diminution des impôts sur le revenu. Il applaudit la réduction des impôts des sociétés, avec une mise en garde de ne pas laisser pour compte les PME. Il appuie aussi les options proposées pour l'impôt sur le revenu des particuliers, tout en proposant une plus grande part des économies pour la classe moyenne.

Le CÉNB appuie aussi l'idée de taxer la consommation versus le revenu, mais il souligne que cette méthode peut avoir des effets pervers sur certaines régions et certaines industries et qu'il faut parer à ceux-ci. Il suggère aussi des provisions qui élimineront le poids de cette taxe sur les gens moins bien nantis.

La taxe sur le carbone est moins bien reçue par le CÉNB qui ne croit pas en la capacité de celle-ci de conduire à une réduction de consommation. Le CÉNB y voit plutôt un potentiel de créer davantage de défis pour les régions rurales.

Enfin, le CÉNB demande au gouvernement de dévoiler le détail de ses intentions visant à palier au manque à gagner que créerait l'application des mesures prévues au document de travail et réitère l'importance de procéder immédiatement à la mise en place d'unités de mesures concrètes en vue de son programme d'autosuffisance qui doit être appuyé par cette réforme.

Le CÉNB est d'avis que le gouvernement doit établir quels sont les objectifs à atteindre sur une base annuelle et pluriannuelle s'il souhaite que la population et la communauté d'affaires se joignent aux efforts mis en place pour rendre le Nouveau-Brunswick autosuffisant d'ici 2026.

ANNEXE 1 : UN APERÇU COMPLÉMENTAIRE

Tout au long de l'année, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) continue la surveillance des politiques et des grands enjeux du Nouveau-Brunswick et du Canada. Cette surveillance lui permet de continuer d'intensifier ses efforts en vue de sensibiliser tant les élus que les employés de l'État aux grandes priorités des membres et des régions.

Cette année, l'autosuffisance, la refonte du régime fiscal et la forêt entre autres sont des dossiers majeurs sur lesquels se penche le CÉNB. À cet effet, le CÉNB crée des comités consultatifs ponctuels et permanents, composés des membres du conseil d'administration, de d'autres membres du CÉNB et même d'experts, qui se penchent sur des dossiers précis et font des recommandations au conseil d'administration. Des comités ont notamment été créés pour traiter des dossiers suivants :

- forêt;
- énergie;
- budget provincial;
- mémoire (réforme fiscale);
- plan sur l'autosuffisance;
- éducation postsecondaire;
- formation.

Le CÉNB profite de chaque occasion pour communiquer aux élus et aux employés de l'État ses préoccupations et ses positions, telles qu'établies par ses membres. C'est par l'envoi des communiqués de presse, entrevues médiatiques, lettres, rencontres et mémoire que le CÉNB communique ses positions stratégiques sur des dossiers d'intérêt pour ses membres et pour le développement économique des régions.

Il participe également à divers comités de travail sur les dossiers qui sont les plus pertinents pour ses membres :

- Conseil d'administration du CARDE - U de M;
- Comité consultatif du Secrétariat sur la croissance démographique;
- Comité externe du Fonds d'innovation en apprentissage - ministère de l'Éducation;
- Forum et Conseil de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick;
- Membre des intervenants pour le Sommet sur les compétences;
- Comité directeur pour le Réseau des femmes d'affaires francophones du Canada;
- Groupe de travail sur l'immigration francophone;
- Groupe de travail sur les communautés de langues officielles en situation minoritaire (Industrie Canada);
- Comité ministériel des employeurs sur l'écart salarial.

ANNEXE 2 : TOP 10 2008

TOP 10 2008

Préoccupations principales des entrepreneurs francophones pour 2008

Pour la huitième année consécutive, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) présente son « Top 10 », soit la liste des dix préoccupations principales des entrepreneurs francophones de la province pour la nouvelle année, telles que déterminées par un sondage tenu en décembre 2007 et début janvier 2008.

1	➤ Main-d'œuvre (qualifiée, pénurie, exode ou formation)	1 ^{er} l'an dernier
2	➤ Coûts généraux d'exploitation (énergie, carburant, transport et autres frais afférents)	8 ^e l'an dernier
3	➤ Amélioration de la productivité, recherche et adoption de nouvelles technologies	(-)
4	➤ Valeur du dollar canadien	9 ^e l'an dernier
5	➤ Développement de nouveaux marchés et croissance	4 ^e l'an dernier
6	➤ Développement économique du Nord	2 ^e l'an dernier
7	➤ Développement économique de la province	(-)
8	➤ Augmentation des taxes	(-)
9	➤ Le sort des industries de ressources naturelles	(-)
10	➤ Décroissance démographique régionale et provinciale	6 ^e l'an dernier

ANNEXE 3 : RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LA FORMATION

L'accès à la main-d'œuvre (qualifiée, exode, rétention, formation) demeure la principale priorité des membres du Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) et ce, depuis les trois dernières années. Comme dans l'ensemble des économies développées, la communauté d'affaires francophone de la province est frappée par la pénurie de main-d'œuvre. C'est dans cet esprit que le CÉNB suit de près ce dossier qui est essentiel à la prospérité économique de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick.

Au printemps dernier, le CÉNB a sondé ses membres sur les programmes de formation et de développement des compétences du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail qui aident les travailleurs du Nouveau-Brunswick à améliorer leurs compétences et à se préparer pour les emplois de demain. Les résultats présentés dans ce rapport proviennent donc de ce sondage qui a été réalisé du 14 mars au 18 avril 2008.

1. Dans l'ensemble, six répondants sur 10 (61,4 %) disent ne pas connaître les programmes de formation et de développement des compétences du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail qui aident les travailleurs du Nouveau-Brunswick à améliorer leurs compétences et à se préparer pour les emplois de l'avenir.
2. Notons par ailleurs que, des 38,6 % qui connaissent les programmes, 62,5 % indiquent qu'ils satisfont leurs besoins. Parmi ceux dont les programmes ne rencontrent pas leurs besoins, soulignant les commentaires suivants : (1) Il s'agit pour la plupart des programmes d'accroissement de l'emploi et non des programmes de formation; (2) Les programmes ne nous permettent pas de combler les manques au niveau de l'alphabétisation.
3. Les trois programmes qui seraient les plus bénéfiques pour les entreprises et leurs employés sont les suivants : (1) Une aide technique et financière du gouvernement pour les employés qui auraient besoin d'acquérir de nouvelles compétences ou encore les mettre à jour pour maintenir leur emploi; (2) Une formation continue et de perfectionnement « sur mesure » offerte par les établissements d'enseignement; (3) Un programme d'apprentissage en milieu de travail qui permettrait le développement de profils de compétences par métier ou profession.
4. Pour ce qui est de la durée des formations, 32,8 % indiquent quelques jours par mois et 31,3 % indiquent une journée. Tout dépend du besoin, de la formation et le genre de carrière.

Le CÉNB croit que la formation et la disponibilité de la main-d'œuvre demeurent des facteurs essentiels pour assurer le développement économique de notre province. Nos entreprises actuelles et celles susceptibles de venir s'établir chez nous basent leurs décisions en fonction de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et accessible. À cet effet, nous croyons que les programmes ne devraient pas seulement viser la création d'emplois ou l'intégration des prestataires d'assurance emploi, mais viser l'accroissement des certifications, la formation et même, la reconnaissance des acquis.